

Politique nationale des loisirs

M. Paproski: Le gouvernement est contre les services de santé et de loisir et n'a aucune idée ni aucune politique concernant ce domaine.

M. Buchanan: Le programme des lieux et parcours privilégiés pourra peut-être permettre d'élargir davantage le programme Parcs Canada—peut-être en assumant des responsabilités dans des domaines qui permettent aux organismes provinciaux de ne pas s'occuper des programmes prioritaires dans des régions rurales et leur donnent l'occasion de s'occuper en priorité des centres urbains.

M. Bell: Vous êtes contre le coût élevé de l'amour.

M. Buchanan: Contre le coût élevé de l'amour, c'est exact. Mais l'activité de Parcs Canada vise surtout à offrir des espaces verts pour les loisirs, et il n'est sûrement pas le seul programme fédéral conçu à cette fin. Au moins quatre autres ministères dirigent des programmes visant directement à fournir ou à utiliser des terrains de loisirs. Ces programmes sont coordonnés par des comités interministériels en constante consultation. A cause de la variété

des terrains et de la nature des loisirs, chaque programme nécessite de ses propres politiques et de ses propres moyens de les appliquer.

Dans son inventaire des terres du Canada, le ministère de l'Environnement a classé la plus grande partie des terrains propres aux loisirs. Des organismes fédéraux et provinciaux font fréquemment appel à cet inventaire pour déterminer les terrains propres aux loisirs. Le ministère dispose d'un service qui s'occupe uniquement de loisirs et de la recherche des terrains appropriés tout en s'intéressant particulièrement aux conséquences que ces activités ont sur l'environnement. Le service des pêches du ministère a réussi à promouvoir efficacement la pêche sportive.

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre, je vous prie. Le temps réservé à l'étude des initiatives parlementaires étant expiré, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)